

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUET
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

Mme Louise MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
Mme Lydie CHAMPION	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUET
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Subvention 2017 à l'association Talent Campus

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville et qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économique, sociale et urbaine entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération n° GD 2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Au sein du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'accès à la formation, ce contrat intègre des priorités en matière d'accès et de retour à l'emploi, notamment en soutenant l'animation du dispositif « 100 chances / 100 emplois ».

Lancé en octobre 2011, le programme 100 Chances / 100 Emplois de Dijon est composé de :

- **deux copilotes Entreprises** : Schneider Electric (copilote en continu) et un copilote tournant (SEB jusqu'en 2015 et depuis 2016, Leader Interim) ;
- **un pilote Emploi** : la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais qui assure le repérage du public et la coordination du dispositif. La MDEF du Bassin Dijonnais identifie les candidats éligibles au dispositif avec le soutien des différents acteurs : Mission Locale, Pole Emploi, PLIE, tissu associatif, acteurs sociaux, PIJ/CRIJ....
- **un consultant externe et spécialisé** qui encadre durant une semaine de travail, étape du dispositif appelé "le SAS", les participants (rencontre avec des cadres d'entreprises du réseau 100 Chances 100 Emplois Dijon, simulation d'entretien, accompagnement dans la formalisation d'un projet professionnel).

Ce dispositif offre ainsi à des jeunes de 18 à 30 ans, issus des quartiers prioritaires du contrat de ville, une chance supplémentaire d'accéder à l'emploi en bénéficiant :

- d'une mise en dynamique et d'outils permettant de mieux aborder le marché du travail ;
- de rencontres directes avec des chefs d'entreprise ;
- d'un accompagnement par un référent du monde de l'entreprise (parrain, marraine), en plus de son référent social ;
- d'un réseau auprès d'entreprises ouvertes sur la diversité.

L'objectif final de cet accompagnement "100 Chances / 100 Emplois" est l'obtention de CDI, de CDD/ Interim supérieurs à 6 mois ou d'une formation qualifiante.

Talent Campus, projet d'Investissement d'Avenir de la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne - Franche-Comté, agréé organisme de formation, a été retenu pour conduire quatre SAS de 4,5 jours entre mars et novembre 2017.

L'objectif de ces SAS est de mettre dans une dynamique 50 candidats par an pour rechercher efficacement un emploi.

A l'issue de ces SAS, les pilotes entreprises et emploi et les partenaires du programme sélectionnent les jeunes qui disposent de la motivation, des codes sociaux a minima et d'un projet professionnel suffisamment clair et réaliste, et leur proposent d'intégrer le programme.

Pour conduire le projet en 2017, le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 16 200 €.

Talent Campus, projet d'Investissement d'Avenir de la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne – Franche-Comté sollicite Dijon Métropole pour le financement d'un SAS, soit 4 050 €.

Il vous est proposé d'accorder le soutien de Dijon Métropole à Talent Campus, projet d'Investissement d'Avenir de la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne - Franche-Comté, dans le cadre du contrat de ville, à hauteur de 4 050 € ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 4 050 € Talent Campus, projet d'Investissement d'Avenir de la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne - Franche-Comté ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2017 de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 74
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)